

États financiers consolidés de

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE
TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE**

31 mars 2010

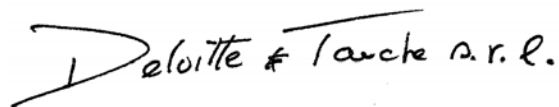
Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale au 31 mars 2010 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 7 mai 2010

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
États financiers consolidés
31 mars 2010

	<u>PAGE</u>
État consolidé des résultats	1
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	2
Bilan consolidé	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 21
Renseignements complémentaires	
Annexe 1 - Subventions	22
Annexe 2 - Services associés	23

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>Fonds assujetti à des restrictions</u>	<u>Elimination des comptes interfonds</u>	<u>2010 Total</u>	<u>2009 Total</u>
Produits						
Subventions (annexe 1)	45 624 070 \$	2 600 543 \$	- \$	- \$	48 224 613 \$	48 264 856 \$
Frais de scolarité	10 811 646	-	-	-	10 811 646	9 545 484
Revenus de contrats	6 334 713	-	-	-	6 334 713	5 944 507
Frais accessoires et de fournitures	2 151 096	-	-	-	2 151 096	1 980 166
Services associés (annexe 2)	2 633 921	1 148 651	-	-	3 782 572	3 496 148
Intérêts	348 331	-	229 421	-	577 752	608 161
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	57 283	-	634 631	(455 183)	236 731	106 995
Divers	2 454 881	-	-	-	2 454 881	2 290 696
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	-	3 930 688	-	-	3 930 688	4 108 726
	70 415 941	7 679 882	864 052	(455 183)	78 504 692	76 345 739
Charges						
Opérations						
Enseignement	45 664 486	-	-	-	45 664 486	42 508 043
Ressources pédagogiques	690 013	-	-	-	690 013	770 149
Affaires étudiantes	3 412 903	-	-	-	3 412 903	3 140 593
Administration	7 365 298	-	389 831	-	7 755 129	7 331 213
Ressources physiques	4 431 616	-	-	-	4 431 616	4 296 946
Projets spéciaux	4 117 646	1 154 043	-	-	5 271 689	5 086 678
Services associés (annexe 2)	1 434 916	-	-	-	1 434 916	1 353 744
	67 116 878	1 154 043	389 831	-	68 660 752	64 487 366
Autres						
Dons, bourses et aide financière	814 471	-	514 221	(455 183)	873 509	823 220
Mauvaises créances	40 139	-	-	-	40 139	111 853
Contribution au Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges	130 900	-	-	-	130 900	164 560
Intérêts de la dette à long terme	-	714 036	-	-	714 036	740 671
Amortissement des immobilisations corporelles	-	5 730 515	-	-	5 730 515	5 993 938
	985 510	6 444 551	514 221	(455 183)	7 489 099	7 834 242
	68 102 388	7 598 594	904 052	(455 183)	76 149 851	72 321 608
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	2 313 553	81 288	(40 000)	-	2 354 841	4 024 131
Avantages sociaux futurs (recouvrement) (note 9)	(25 750)	-	-	-	(25 750)	(12 750)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 339 303 \$	81 288 \$	(40 000) \$	- \$	2 380 591 \$	4 036 881 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2010 Total	2009 Total
	<u>Non grevés d'affectations</u>	<u>Avantages sociaux futurs</u> (note 9)	<u>Affectés d'origine interne</u> (note 11)	<u>Total</u>					
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT,	2 056 414 \$	(756 000) \$	11 085 \$	1 311 499 \$	16 685 745 \$	65 732 \$	6 656 400 \$	24 719 376 \$	23 558 027 \$
Ajouter :									
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	2 313 553	25 750	-	2 339 303	81 288	(40 000)	-	2 380 591	4 036 881
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	933 046	933 046	865 886
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	637 341	637 341	(507 370)
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	1 289 290	-	-	1 289 290	(1 548 156)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 685 892)
Transferts interfonds (note 11)									
Affectations d'origine interne de l'exercice courant	(4 607)	-	4 607	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(20 846)	-	-	(20 846)	20 846	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) À LA FIN	4 344 514 \$	(730 250) \$	15 692 \$	3 629 956 \$	18 077 169 \$	25 732 \$	8 226 787 \$	29 959 644 \$	24 719 376 \$
Solde cumulé des pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(62 789) \$	(62 789) \$	(700 130) \$
Solde cumulé des pertes sur les produits dérivés à la fin	- \$	- \$	- \$	- \$	(2 023 172) \$	- \$	- \$	(2 023 172) \$	(3 312 462) \$

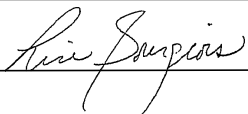
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Bilan consolidé
au 31 mars 2010

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2010 Total	2009 Total
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	7 205 079 \$	11 734 177 \$	793 806 \$	- \$	19 733 062 \$	14 394 287 \$
Placements temporaires (note 5)	2 447 940	-	-	-	2 447 940	2 371 756
Subventions à recevoir	5 506 108	2 801 432	-	-	8 307 540	6 133 469
Débiteurs	3 657 008	-	-	-	3 657 008	3 275 281
Stocks	26 461	-	-	-	26 461	19 976
Frais payés d'avance	219 884	-	-	-	219 884	154 206
Intérêts à recevoir	43 834	-	32 619	-	76 453	95 761
	19 106 314	14 535 609	826 425	-	34 468 348	26 444 736
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	106 665 263	-	-	106 665 263	89 012 632
SUBVENTIONS À RECEVOIR	-	-	-	341 030	341 030	216 791
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	-	-	-	7 885 757	7 885 757	6 439 609
	19 106 314 \$	121 200 872 \$	826 425 \$	8 226 787 \$	149 360 398 \$	122 113 768 \$
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	3 540 167 \$	4 813 593 \$	217 054 \$	- \$	8 570 814 \$	3 505 005 \$
Salaires et retenues exigibles	8 994 356	-	-	-	8 994 356	9 145 723
Apports reportés (note 6)	2 426 835	6 879 360	583 639	-	9 889 834	9 084 967
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	-	464 820	-	-	464 820	409 059
	14 961 358	12 157 773	800 693	-	27 919 824	22 144 754
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	-	78 109 373	-	-	78 109 373	60 103 415
DETTE À LONG TERME (note 8)	-	12 856 557	-	-	12 856 557	14 636 223
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	515 000	-	-	-	515 000	510 000
	15 476 358	103 123 703	800 693	-	119 400 754	97 394 392
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations corporelles	-	15 234 513	-	-	15 234 513	13 863 935
Reçus à titre de dotation (note 10)	-	-	-	8 226 787	8 226 787	6 656 400
Affectés d'origine interne (note 11)	15 692	2 842 656	25 732	-	2 884 080	2 898 627
Non grevés d'affectations	3 614 264	-	-	-	3 614 264	1 300 414
	3 629 956	18 077 169	25 732	8 226 787	29 959 644	24 719 376
	19 106 314 \$	121 200 872 \$	826 425 \$	8 226 787 \$	149 360 398 \$	122 113 768 \$

Au nom du Conseil,



, Administrateur



, Administrateur

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2010**

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	2 380 591 \$	4 036 881 \$
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(3 930 688)	(4 108 726)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 730 515	5 993 938
Avantages sociaux futurs	(25 750)	(12 750)
	4 154 668	5 909 343
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Subventions à recevoir	(2 174 071)	7 902
Apports reportés	2 021 222	505 983
Autres éléments	(302 983)	(3 191 984)
	3 698 836	3 231 244
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(23 383 146)	(4 095 831)
Variation des créditeurs et frais courus se rapportant aux activités d'investissement	4 813 593	61 665
Augmentation des placements à long terme	(808 807)	(684 407)
	(19 378 360)	(4 718 573)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(434 615)	(407 322)
Augmentation des subventions à recevoir	(124 239)	(181 479)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	20 720 291	1 434 045
Apport reçu à titre de dotation	933 046	865 886
	21 094 483	1 711 130
Augmentation de l'encaisse et placements temporaires	5 414 959	223 801
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	16 766 043	16 542 242
Encaisse et placements temporaires à la fin de l'exercice	22 181 002 \$	16 766 043 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. CONSTITUTION

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (le Collège) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. Le Collège a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. Le Collège est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications des conventions comptables

En septembre 2008, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié les changements à plusieurs chapitres dans la série 4400, intitulée *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif* qui sont rentrés en vigueur pour les états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, le Collège a adopté ces changements aux normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Les changements comprennent : a) les lignes directrices fournies dans l'application du chapitre 1100, intitulé *Principes comptables généralement reconnus*; b) le retrait de l'exigence de présenter séparément l'actif net investi en immobilisations; c) l'exigence de fournir les revenus et les dépenses en vertu du CPN-123, intitulé *Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entité agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire*; d) l'exigence de fournir un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé *États des flux de trésorerie*; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé *États financiers intermédiaires* lors de la préparation des états financiers intermédiaires selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR); f) l'exigence des organismes sans but lucratif de comptabiliser les immobilisations corporelles afin d'amortir et de déterminer la dépréciation de ces immobilisations corporelles de la même manière que d'autres entités qui font rapport conformément aux PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé *Opérations entre apparentés*; et h) nouvelles exigences de divulgation en ce qui concerne les coûts alloués au financement et au soutien général.

L'ICCA a publié les changements au chapitre 1000, intitulé *Fondements conceptuels des états financiers* qui précisent les critères pour comptabiliser un actif.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Collège.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Le Collège est un organisme sans but lucratif. Les états financiers consolidés présentent de façon consolidée les activités du Collège et celles de la Fondation de La Cité collégiale inc., entité sans but lucratif contrôlée par le Collège. Ils sont dressés selon les PCGR du Canada pour de tels organismes et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilisation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, le Collège maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs selon les modalités du chapitre 3461 du manuel de l'ICCA.

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par le Collège, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par le Collège pour lesquels celui-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits

Les subventions reçues du ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de bien sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages sociaux futurs

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, le Collège ne dispose pas de suffisamment d'informations concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. Donc, le Collège comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs (suite)

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que le Collège dispose de suffisamment d'informations concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, le Collège se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

Le Collège affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

Placements

Les placements sont classés à titre d'instruments financiers disponibles à la vente et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes de valeur non réalisés sont reconnus dans le solde du Fonds correspondant. Toutes autres baisses de valeur autres que temporaires et tous gains et pertes réalisés sur disposition sont reflétés dans le revenu net d'investissement.

Les gains et les pertes non réalisés sur les placements sont présentés à l'état des résultats ou à l'état de l'évolution des soldes de fonds selon le classement des instruments financiers. Les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements sont présentés à l'état des résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations acquises par dons au Collège sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur valeur marchande estimative.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	40 ans
Résidence	40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	40 ans
Droit de passage	49 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service.

L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc. car le Collège n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

a) *Classement*

La direction du Collège a établi le classement suivant pour les instruments financiers :

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Placements à court terme	Disponibles à la vente
Subventions à recevoir, débiteurs	Prêts et créances
Intérêts à recevoir	Prêts et créances
Placements à long terme	Disponibles à la vente
Créditeurs et frais courus	Autres passifs
Salaires et retenues exigibles	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Les instruments financiers classés comme instruments détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats. Les actifs financiers classés comme actifs financiers détenus jusqu'à échéance ou comme prêts et créances et autres passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et toutes les variations des gains et des pertes non réalisés sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds.

b) *Instruments dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont présentés au bilan à la juste valeur; les changements de la juste valeur sont constatés dans l'état de l'évolution des soldes de fonds, si le dérivé fait partie d'une relation de couverture, sinon les changements sont constatés à l'état des résultats.

Le Collège utilise un swap de taux d'intérêts pour gérer le risque d'intérêt relié au financement de la résidence. Cet instrument financier dérivé répond aux critères requis pour l'application de la méthode de comptabilité de couverture. La direction a décidé d'appliquer cette méthode comptable au swap de taux d'intérêts.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les postes importants qui ont requis des estimations de la part de la direction sont la valeur des débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus.

3. GESTION DES CAPITAUX

À titre d'organisme sans but lucratif, le Collège est assujéti à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital du Collège se compose des actifs nets ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans l'état de la situation financière. L'objectif du Collège, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. sont détenues dans les investissements décrits à la note 5 des états financiers. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mai 2008 par le conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

<u>Actif</u>	<u>Minimum</u>	<u>Cible</u>	<u>Maximum</u>
Encaisse et marché monétaire	nul %	5 %	30 %
Titres à revenu fixe	25 %	50 %	75 %
Actions canadiennes de grande capitalisation	10 %	20 %	30 %
Actions canadiennes de petite capitalisation	nul %	5 %	10 %
Actions américaines	5 %	10 %	15 %
Actions étrangères	5 %	10 %	15 %

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

3. GESTION DES CAPITAUX (suite)

Le Collège s'est conformé aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels du Collège, le renouvellement des immobilisations ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 11 des états financiers. Les dettes à long terme, décrites à la note 8 des états financiers, ne sont pas financées ni garanties par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Solde au <u>début</u>	Acquisitions	Dispositions	Solde à <u>la fin</u>
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398 \$	- \$	- \$	14 214 398 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	83 555 384	92 810	-	83 648 194
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 797 969	-	-	5 797 969
Améliorations locatives	-	875 373	-	875 373
Droit de passage	140 000	-	-	140 000
Mobilier et équipement	27 446 652	651 755	-	28 098 407
Équipement informatique et logiciels	21 521 293	1 100 285	-	22 621 578
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
Construction en cours	692 319	20 662 923	-	21 355 242
	168 201 839	23 383 146 \$	- \$	191 584 985

Amortissement cumulé	Solde au <u>début</u>	Amortissement de l'exercice	Dispositions	Solde à <u>la fin</u>
Bâtiment - campus d'Ottawa	27 159 277	2 172 651 \$	- \$	29 331 928
Résidence	2 227 527	316 356	-	2 543 883
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	3 951 029	285 752	-	4 236 781
Améliorations locatives	-	5 471	-	5 471
Droit de passage	39 998	2 857	-	42 855
Mobilier et équipement	24 991 355	1 022 552	-	26 013 907
Équipement informatique et logiciels	19 258 400	1 918 876	-	21 177 276
Matériel roulant	40 423	6 000	-	46 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
	79 189 207	5 730 515 \$	- \$	84 919 722
Valeur nette	89 012 632 \$			106 665 263 \$

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

5. PLACEMENTS

	2010		2009	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>
Temporaires				
Encaisse	1 \$	1 \$	16 156 \$	16 156 \$
Dépôts à terme, taux de 1,1 % (2009 - taux de 2,97 %), échéant en novembre 2010	2 347 676	2 347 676	2 255 337	2 255 337
Obligations d'épargne à taux effectif de 5,066 % échéant en novembre 2014	100 263	100 263	100 263	100 263
	2 447 940 \$	2 447 940 \$	2 371 756 \$	2 371 756 \$
À long terme				
Encaisse	1 517 184 \$	1 517 184 \$	1 740 911 \$	1 740 911 \$
Dépôts à terme, taux variant de 0,7 % à 4 % (2009 - taux variant de 2,0 % à 4,67 %), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2011	228 887	228 887	586 077	586 077
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	2 393 257	2 386 731	1 512 245	1 575 600
Fonds d'obligations	1 042 290	1 059 962	777 594	715 784
Actions canadiennes	1 203 667	1 244 139	1 085 314	798 473
Fonds d'actions canadiennes	306 735	318 141	306 986	199 975
Fonds d'actions mondiales	1 206 526	1 080 713	1 080 612	772 789
	7 948 546 \$	7 885 757 \$	7 139 739 \$	6 439 609 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

5. PLACEMENTS (suite)

Risque lié aux placements

Les placements dans des instruments financiers place le Collège face à des risques liés aux placements. Les risques proviennent des variations dans les taux d'intérêts et de leur degré de volatilité. On trouve aussi des risques qui proviennent du danger éventuel qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations. Le risque de change découle des fonds d'actions mondiales détenus par le Collège.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements du Collège se trouvent majoritairement en encaisse, dans des dépôts à terme, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'obligations, dans des actions canadiennes, dans des fonds d'actions canadiennes et dans des fonds d'actions mondiales.

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des subventions à recevoir, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des crédateurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

6. APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immo- bilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2010	2009
Solde au début de l'exercice	774 385 \$	7 971 214 \$	339 368 \$	9 084 967 \$	9 808 711 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	5 967 616	327 025	682 986	6 977 627	10 985 057
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(1 216 355)	-	(1 216 355)	(1 229 727)
Constatés à titre de revenus	(4 315 166)	(202 524)	(438 715)	(4 956 405)	(10 479 074)
Solde à la fin de l'exercice	2 426 835 \$	6 879 360 \$	583 639 \$	9 889 834 \$	9 084 967 \$

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	60 103 415 \$	61 548 369 \$
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	20 720 291	1 404 045
Transfert des apports reportés à court terme	1 216 355	1 229 727
Dons reçus au cours de l'exercice	-	30 000
Constatés à titre de revenus	(3 930 688)	(4 108 726)
Solde à la fin de l'exercice	78 109 373 \$	60 103 415 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 84 500 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027	10 472 428 \$	10 798 802 \$
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence	2 023 172	3 312 462
Emprunt sur la résidence, 3,95 %, remboursable par versements mensuels de 9 840 \$, capital plus intérêts, échéant en octobre 2010	825 777	934 018
	13 321 377	15 045 282
Portion échéant à court terme	464 820	409 059
	12 856 557 \$	14 636 223 \$

La direction du Collège à l'intention de refinancer l'emprunt sur la résidence en octobre 2010. Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et années subséquentes s'établissent comme suit :

2011	464 820 \$
2012	486 463
2013	509 457
2014	533 886
2015	559 840
Années subséquentes	8 743 739
	11 298 205 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, le Collège verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par le Collège s'élevaient à 3 188 257 \$ (2009 - 2 736 124 \$). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Suite à une modification des régimes, le Collège a comptabilisé une dépense de 5 000 \$ (2009 - 18 000 \$) pour augmenter le solde du passif à 515 000 \$ en fin d'exercice (2009 - 510 000 \$) ainsi qu'une réduction de la dépense pour un montant de 30 750 \$ (2009 - 30 750 \$). Le recouvrement net comptabilisé aux avantages sociaux futurs est de 25 750\$ (2009 - 12 750 \$).

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, le Collège doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s du Collège qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au passif du bilan dans les salaires et retenues exigibles. Jusqu'au 31 mars 2004, le Collège comptabilisait une subvention à recevoir équivalente au passif. Durant l'exercice 2004 - 2005, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités a modifié son mode de financement de ces congés. Dorénavant, une partie seulement de ces congés sera financée par le Ministère, et le montant comptabilisé au titre de subvention à recevoir est ajusté en conséquence.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

10. FONDS DE DOTATION

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiants(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2010 <u>Total</u>	2009 <u>Total</u>
	<u>Phase 1</u>	<u>Phase 2</u>				
Dons reçus entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010						
Dons en argent appariés entre le 1 ^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010	- \$	- \$	466 523 \$	- \$	466 523 \$	335 170 \$
Dons en argent non appariés	-	-	-	-	-	19 570
Total des dons en argent	- \$	- \$	466 523 \$	- \$	466 523 \$	354 740 \$
Fonds de dotation						
Solde au début	1 237 830 \$	696 331 \$	4 196 541 \$	525 698 \$	6 656 400 \$	6 297 884 \$
Apports reçus durant l'exercice	-	-	466 523	-	466 523	354 740
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	130 647	76 134	375 996	54 564	637 341	(507 370)
Fonds appariés reçus/à recevoir du MFCU en 2009-2010	-	-	466 523	-	466 523	511 146
Solde à la fin de l'exercice	1 368 477 \$	772 465 \$	5 505 583 \$	580 262 \$	8 226 787 \$	6 656 400 \$
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début de l'exercice	121 627 \$	77 059 \$	9 580 \$	17 153 \$	225 419 \$	504 163 \$
Revenus de placements	34 625	19 744	127 911	15 573	197 853	16 656
Bourses émises	(128 143)	(81 120)	(2 749)	(17 409)	(229 421)	(295 400)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	28 109 \$	15 683 \$	134 742 \$	15 317 \$	193 851 \$	225 419 \$
Nombre de bénéficiaires	176	112	4	36	328	506
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 490 329 \$	849 813 \$	5 542 331 \$	600 954 \$	8 483 427 \$	7 581 949 \$
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 396 586 \$	788 148 \$	5 640 325 \$	595 579 \$	8 420 638 \$	6 881 819 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

11. SOLDES DES FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

En 2010, le Conseil d'administration du Collège a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 2 884 080 \$ (2009 - 2 898 627 \$). Ces affectations s'établissent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Fonds de fonctionnement		
Réserve pour engagements	15 692 \$	11 085 \$
Fonds d'immobilisations		
Programme de renouvellement des bâtiments	342 656	321 810
Achats futurs d'immobilisations	2 500 000	2 500 000
Fonds assujetti à des restrictions	25 732	65 732
	<u>2 884 080 \$</u>	<u>2 898 627 \$</u>

12. ENGAGEMENTS

Location d'immeubles

Le Collège s'est engagé en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en novembre 2010 et requièrent des paiements minimums de 22 182 \$ jusqu'à cette date.

En 2010, le Collège a conclu une entente d'une durée indéterminée avec le Conseil Scolaire Catholique de l'Est de l'Ontario pour la location de locaux à Hawkesbury. Cette entente n'oblige aucun paiement minimum de la part du Collège.

Location de photocopieurs

Le collège s'est engagé en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en janvier 2013.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

12. ENGAGEMENTS (suite)

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

2011	229 214 \$
2012	229 214
2013	191 012

13. ÉVENTUALITÉS

Lettres de garantie

En date du 31 mars 2010, le Collège avait émis une lettre de cautionnement de 105 000 \$ venant à échéance en avril 2010, pour le tirage tenu par la Fondation de la Cité collégiale Inc., une lettre de cautionnement de 491 383 \$ venant à échéance en septembre 2010 pour la construction d'un pavillon et une lettre de cautionnement de 376 717 \$ venant à échéance en août 2010 pour la construction d'un autre pavillon.

Le Collège dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ au taux de base, renégociable en août 2010; au 31 mars 2010, cette marge n'était pas utilisée.

Montants octroyés en vertu d'entente

Dans le cours normal de ses activités, le Collège signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables du Collège pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Subventions

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>2010 Total</u>	<u>2009 Total</u>
SUBVENTIONS				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	36 533 770 \$	2 600 543 \$	39 134 313 \$	41 198 547 \$
Impôts fonciers	259 350	-	259 350	242 550
Service d'emplois d'été	770 687	-	770 687	467 768
Connexion emploi	1 883 669	-	1 883 669	1 847 205
Alphabétisation et formation de base	1 586 007	-	1 586 007	1 179 504
Apprentissage et projets spéciaux	2 007 394	-	2 007 394	1 837 454
Aide financière	180 894	-	180 894	223 391
Autres	702 860	-	702 860	240 152
	43 924 631	2 600 543	46 525 174	47 236 571
Autres sources	1 699 439	-	1 699 439	1 028 285
	45 624 070 \$	2 600 543 \$	48 224 613 \$	48 264 856 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

Services associés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>Magasin scolaire</u>	<u>Services alimentaires</u>	<u>Résidence</u>	<u>Stationnements et services complémentaires</u>	2010 Total	2009 <u>Total</u>
ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS						
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	2 099 199 \$	1 265 191 \$	3 364 390 \$	3 081 220 \$
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 148 651)	-	(1 148 651)	(1 147 993)
	-	-	950 548	1 265 191	2 215 739	1 933 227
Frais d'exploitation	-	-	1 053 977	319 591	1 373 568	1 252 069
Bénéfice d'exploitation	-	-	(103 429)	945 600	842 171	681 158
ACTIVITÉS D'IMPARTITION						
Royautés	84 315	240 011	-	-	324 326	330 356
Facturation de services	-	-	-	93 856	93 856	84 572
	84 315	240 011	-	93 856	418 182	414 928
Frais d'exploitation	-	9 662	-	51 686	61 348	101 675
	84 315	230 349	-	42 170	356 834	313 253
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	84 315 \$	230 349 \$	(103 429) \$	987 770 \$	1 199 005 \$	994 411 \$